

FCP HELION ACTIONS PROACTIF

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP HELION ACTIONS PROACTIF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP HELION ACTIONS PROACTIF, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 740 393 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 5 939 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société HELION CAPITAL. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP HELION ACTIONS PROACTIF, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Au 31 décembre 2015, l'actif de FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en liquidités et quasi-liquidités à hauteur de 21,58%. Ce taux est en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds ;
- Au 31 décembre 2015, l'actif de FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en des actions émises par Magasin Général à hauteur de 10,03%. Ce taux est en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif ;
- Au cours de l'exercice 2015, l'actif du FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en des valeurs mobilières admises à la cote, des titres d'OPCVM et des bons de trésor assimilables (BTA) à des taux se situant au-dessus de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds ; et
- Au cours de l'exercice 2015, l'actif net de FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en des titres OPCVM à des taux se situant au-dessus de la limite de 5% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2015.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 20 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE au 31-12-2015

(exprimé en dinar)

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres		585 901	1 164 436
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	585 901	1 061 850
Obligations et valeurs assimilées	4.2	-	102 586
AC2 - Placements monétaires et disponibilités	4.4	161 272	630 852
Disponibilités		161 272	630 852
Total Actif		747 173	1 795 288
<u>PASSIF</u>			
PA1 - Opérateurs créditeurs	4.5	2 166	11 930
PA2 - Autres créditeurs divers	4.5	4 614	3 617
Total Passif		6 780	15 547
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	4.6	734 447	1 772 646
CP2 - Sommes distribuables		5 946	7 095
Sommes distribuables des exercices antérieurs		7	1
Sommes distribuables de l'exercice		5 939	7 094
Actif Net		740 393	1 779 741
Total Passif et Actif Net		747 173	1 795 288

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2015
(exprimé en dinar)

		Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
PR1 - Revenus du portefeuille titres	4.7	47 843	53 814
Dividendes		41 863	46 068
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 980	7 746
PR2 - Revenus des placements monétaires	4.8	13 884	5 364
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		61 727	59 178
CH1 - Charges de gestion des placements	4.9	-39 915	-45 058
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		21 812	14 120
CH2 - Autres charges	4.10	-6 515	-4 351
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 297	9 769
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-9 358	-2 675
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		5 939	7 094
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		9 358	2 675
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		-154 512	144 817
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-23 813	-14 198
Frais de négociation de titres		-651	-444
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-163 679	139 944

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2015

(exprimé en dinar)

	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	-163 679	139 944
Résultat d'exploitation	15 297	9 769
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-154 512	144 817
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-23 813	-14 198
Frais de négociation de titres	-651	-444
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-6 957	-1 619
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	-868 712	433 224
a / Souscriptions	1 162	460 824
Capital	1 149	439 360
Régularisation des sommes non distribuables	18	23 849
Régularisation des sommes distribuables	-5	-2 385
b / Rachats	-869 874	-27 600
Capital	-974 360	-27 465
Régularisation des sommes non distribuables	113 970	-160
Régularisation des sommes distribuables	-9 484	25
Droits de sortie	-	-
Variation de l'actif net	-1 039 348	571 549
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début d'exercice	1 779 741	1 208 192
Fin d'exercice	740 393	1 779 741
AN5 - <u>Nombre de parts</u>		
Début d'exercice	16 974	12 655
Fin d'exercice	7 655	16 974
Valeur liquidative	96,720	104,851
AN6 - Taux de rendement (%)	-7,36%	9,93%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2015

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT HELION ACTIONS PROACTIF :

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 03 novembre 2010 n° 41/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

Le gestionnaire est HELION CAPITAL.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 31-12-2010.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2015 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative du 31-12-2015 pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur coût d'acquisition.

Il est à signaler que le FCP procède à l'amortissement des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables jusqu'à leurs échéances.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif
Actions cotées et droits				
S. Magasin Général	3 275	90 770	74 932	10,03%
NBL	9 339	77 656	69 445	9,29%
CITY CARS	4 150	51 014	55 207	7,39%
ADWYA	8 202	43 979	51 853	6,94%
MONOPRIX	3 444	69 729	48 233	6,46%
CEREALIS	12 392	83 234	46 842	6,27%
TPR	14 038	69 794	43 841	5,87%
UIB	2 783	39 881	43 738	5,85%
ASSAD	7 672	76 120	40 500	5,42%
SOTUVER	13 330	63 855	38 577	5,16%
ONE TECH HOLDING	5 156	33 514	36 040	4,82%
TUNISIE LEASING	1 924	43 511	32 756	4,38%
DA ADWYA 1/12 J010115	8 202	3 665	3 937	0,53%
Total	93 907	746 722	585 901	78,42%

4.2- Obligations et valeurs assimilées :

Ce poste présente un solde nul au 31.12.2015 contre 102 586 dinars au 31.12.2014.

4.3- Note sur les mouvements du portefeuille :

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2015 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2014	1 167 339	3 406	-6 309	1 164 436	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	219 355			219 355	
Bons de trésor assimilables (BTA)	109 956			109 956	
Actions SICAV	337 924			337 924	
Parts OPCVM	54 025			54 025	
Droits d'attribution	3 665			3 665	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	-458 497			-458 497	-29 258
Bons de trésor assimilables (BTA)	-206 786			-206 786	3 244
Actions SICAV	-368 292			-368 292	2 201
Parts OPCVM	-111 967			-111 967	
Droits d'attribution					
Variation des plus ou moins value latentes			-154 512	-154 512	
Variation des intérêts courus		-3 406		-3 406	
Soldes au 31 décembre 2015	746 722	-	-160 821	585 901	-23 813

4.4- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

DÉSIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% actif
DISPONIBILITES				
- AVOIRS EN BANQUE		61 258	61 258	8,20%
- DEPOT A TERME		100 000	100 014	13,39%
TOTAL		161 258	161 272	21,58%

4.5- Note sur les passifs :

Le total passifs au 31 décembre 2015 s'élève à 6 780 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Gestionnaire	1 796	3 498
Dépositaire	370	496
Commissions de gestion variables	-	7 936
Total PA1- Opérateurs créditeurs	2 166	11 930
Commissaire aux comptes	3 878	2 829
Publications CMF	300	150
Impôt à payer	360	490
Redevance CMF	76	148
Total PA2- Autres créditeurs divers	4 614	3 617
Total	6 780	15 547

4.6- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à – 1 039 348 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-1 038 199
Variation de la part Revenu	-1 149
Variation de l'Actif Net	-1 039 348

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2015

Montant:	1 772 646
Nombre de titres:	16 974
Nombre de porteurs de parts :	12

Souscriptions réalisées

Montant:	1 149
Nombre de titres émis:	11
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	0

Rachats effectués

Montant:	974 360
Nombre de titres rachetés:	9 330
Nombre de porteurs de parts sortants:	2

Capital au 31-12-2015

Montant:	799 435(*)
Nombre de titres:	7 655
Nombre de porteurs de parts :	10

(*)Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	799 435
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-154 512
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-23 813
Frais de négociation de titres	-651
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	113 988
Capital au 31-12-2015	734 447

4.7- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Dividendes	41 863	46 068
Des actions cotées	38 244	25 517
Des titres OPCVM	3 619	20 551
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 980	7 746
Intérêts courus	5 980	7 746
Total	47 843	53 814

4.8- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31-12-2015 à 13 884 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Intérêts des billets de trésorerie	-	2 108
Intérêts sur les avoirs bancaires	13 884	3 256
Total	13 884	5 364

4.9- Note sur les charges de gestion des placements :

Le total de ces charges s'élève à 39 915 DT au 31-12-2015 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Rémunération du Gestionnaire	38 015	43 290
Rémunération du Dépositaire	1 900	1 768
Total	39 915	45 058

4.10- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2015 à 6 515 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Redevance CMF	1 611	1 498
Rémunération CAC	4 444	2 706
Autres charges	460	147
Total	6 515	4 351

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	8,064	3,486	5,545	2,619
Charges de gestion des placements	-5,215	-2,655	-3,899	-2,715
Revenu net des placements	2,849	0,832	1,647	-0,096
Autres charges	-0,851	-0,256	-0,526	-0,209
Résultat d'exploitation (1)	1,998	0,576	1,120	-0,305
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,222	-0,158	-0,593	-0,120
Somme distribuables de l'exercice	0,776	0,417	0,527	-0,425
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-20,184	8,532	-10,487	-1,176
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-3,111	-0,836	2,061	1,198
Frais de négociation de titres	-0,085	-0,026	-0,101	-0,070
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	-23,380	7,669	-8,527	-0,632
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-21,382	8,245	-7,407	-0,937
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,257	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-23,380	7,669	-8,270	-0,632
Régularisation du résultat non distribuable	14,890	1,396	2,479	1,248
Sommes non distribuables de l'exercice	-8,490	9,065	-5,791	0,616
Distribution de dividendes	0,417	0,103	0,000	0,999
Valeur liquidative	96,720	104,851	95,471	100,733
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion des placements/actif net moyen	2,48%	3,01%	2,48%	2,89%
Autres charges/actif net moyen	0,40%	0,29%	0,33%	0,22%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	0,37%	0,47%	0,34%	-0,45%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission annuelle de gestion de 2% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée mensuellement.

En plus de ces frais fixes, il existe une commission de surperformance qui vise à rémunérer la société de gestion dès que le FCP dépasse ses objectifs. Cette commission est facturée au FCP si la performance est positive. Elle est de 20% HT de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et la moitié (50%) de la performance de l'indice Tunindex.

Les frais de gestion s'élèvent à 38 015 DT au 31-12-2015.

- La convention du dépositaire qui lie la BIAT et le gestionnaire de FCP HELION ACTIONS PROACTIF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,10% (HT) de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT (HT) par an. Cette rémunération calculée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu. Elle s'élève à 1 900 DT au 31-12-2015.